

Forum : Programme des Nations Unies pour l'environnement

Question : Comment protéger les minorités face aux changements climatiques ?

Soumis par : La Norvège

Le programme des Nations Unies pour l'environnement,

Rappelant que selon l'article premier de la charte des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies a pour objectif de maintenir la paix et la sécurité internationale.

Saluant la création en 1972 par l'Assemblée générale d'une commission dédiée aux questions environnementales, puis au développement durable

Félicitant l'entrée en vigueur de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques le 21 mars 1994. Ratifiée par 197 pays et ayant pour objectif ultime la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre « à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ».

Notant avec regret que l'évaluation produite dans le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat montre des taux de réchauffement, d'élévation de la mer et de fonte des glaces d'une ampleur inédite depuis des millénaires. En 2021, la température moyenne sur la planète était supérieure d'environ 1,11 °C à sa valeur préindustrielle (période 1850-1900).

Remarquant avec détresse que les individus et les groupes d'individus ne sont pas égaux face aux conséquences de la crise environnementale. Les populations autochtones sont parmi les plus touchées par le changement climatique. Ces personnes vivent souvent dans des terres marginales et dans des écosystèmes particulièrement sensibles aux modifications de l'environnement.

Soucieux de l'avenir des minorités telles que les peuples autochtones, ainsi que des changements climatiques qui représentent un enjeu massif pour les sociétés actuelles.

1) *Souligne* la nécessité que les peuples autochtones soient associés à l'élaboration de politiques visant, d'une part à remédier à leurs vulnérabilités sociales et économiques et d'autre part à leur donner des possibilités de réaliser leurs propres objectifs de développement.

2) *Encourage* les gouvernements à prendre davantage en compte le savoir des peuples autochtones, qui sont les dépositaires d'une mine de connaissances environnementales qui peuvent être essentielles à une adaptation efficace aux changements climatiques. Il est possible de tisser des liens et d'entamer un dialogue en prenant part à des activités culturelles.

3) *Favorise* l'implication des peuples autochtones dans les projets de l'ONU et faciliter le dialogue entre les populations et les scientifiques.

4) *Invite* les différents accords concernant le climat tel que l'Accord de Paris en 2015, dans leurs mesures de lutte contre le changement climatique à respecter davantage leurs obligations respectives concernant les droits des peuples autochtones et des communautés locales.

- 5) *Réduire* la vulnérabilité des peuples autochtones en les affiliant aux régimes généraux de protection sociale et en mettant en place des programmes qui leur soient spécialement consacrés.
- 6) *Propose* un système de financement pour les peuples autochtones et les organisations autochtones pour favoriser l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques en utilisant les fonds en fonction de leurs besoins.
- 7) *En collaborant* et en incorporant la sagesse autochtone à la science occidentale, les professionnels de la santé publique peuvent améliorer la santé, réduire les iniquités et augmenter la résilience des populations face à un climat changeant.